REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-215601238-20260924-2026_09_08-DE

L'an deux mil vingt-six, le Jeudi 24 septembre à 19h30, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie de MALANSAC, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 16 septembre 2026, conformément aux articles L.5211-1 et L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance est ouverte sous la présidence de Madame Morgane RETHO, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17 **Nombre de votants : 19**

Procurations : 2

Présents : Manuella POUTÉ – Frédéric FALLOUR – Gaëlle ROLLIN – Pascal QUIMBRE – Hélène ZEITOUN – Françoise LABBÉ-GAUDIN – Philippe BODARD – François HERVIEUX – Christophe PLANCQUEEL – Yanne BEAUSON – Karen BRETONNET – Mickaël ROUSSEL – Meddhi CALON – Manuella DRUGEON – Yvonnick BOULHO – Karine RICHARD

Procurations : Lucie MALABEUF à Mickaël ROUSSEL – Valérie RIO à Hélène ZEITOUN

Secrétaire de séance : Manuella POUTÉ

****

2026_09_08_ADMINISTRTION GENERALE – CONTRAT DE MAINTENANCE PANNEAU LUMINEUX CENTAURE SYSTEMS

Madame le Maire expose

Le contrat de maintenance du panneau lumineux arrive à échéance le 4 octobre prochain. Il convient de statuer sur son renouvellement.

La prestation inclus une maintenance préventive et curative : 1 visite annuelle

Préventive :

- Test et contrôle de l'électronique
- Remplacement de composants ou sous-ensemble défectueux,
- Mise à jour des logiciels,
- Nettoyage interne, remplacement des filtres et contrôle de l'étanchéité du caisson,
- Nettoyage externe et maintien en bon état du caisson et du poteau.

Curative (à distance ou sur site) :

- A partir de l'appel ou d'une détection d'un défaut, intervention immédiate en télémaintenance.

Le montant du contrat de prestations s'élève à 1 671.91 € TTC contre 1 592.29 € TTC en 2025.

Le contrat est à effet au 5 Octobre 2026 pour une durée d'1 an.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-215601238-20260924-2026_09_08-DE

Il conviendra de se positionner sur ce renouvellement.

Commentaires : il conviendra d'avoir une réflexion sur son emplacement en parallèle

Décision : voté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Mme Manuella POUTÉ,
Secrétaire de séance

Mme Morgane RETHO,
Maire

